



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNE DE FRANCONVILLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à : Enquête publique complémentaire suite au jugement avant dire droit rendu le 29 août 2019 par le Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.

Enquête portant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) émis le 19 décembre 2019 sur le dossier déposé le 19 juillet 2015, complété le 16 mars 2016, par la société **PLACOPLATRE** en vue d'obtenir l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de **CORMELLES-EN-PARISIS**, le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux, le **mémoire en réponse de la société PLACOPLATRE à l'avis de la MRAe du 19 décembre 2019 et les compléments apportés à l'étude d'impact** contenue dans le dossier précité

OBJET DE L'ENQUÊTE : Enquête publique complémentaire suite au jugement avant dire droit rendu le 29 août 2019 par le Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.
Enquête portant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) émis le 19 décembre 2019 sur le dossier déposé le 19 juillet 2015, complété le 16 mars 2016, par la société PLACOPLATRE en vue d'obtenir l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de CORMEILLES-EN-PARISIS, le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux, le mémoire en réponse de la société PLACOPLATRE à l'avis de la MRAe du 19 décembre 2019 et les compléments apportés à l'étude d'impact contenue dans le dossier précité.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté N° IC-20-047 du 30 juillet 2020 de monsieur le Préfet du Val-d'Oise

COMMISSION D'ENQUÊTE désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise – décision du 17 avril 2020 :

Monsieur : Gérard BONNEVIE – Président de la commission d'enquête. Vu et paraphé le 03.08.2020
Monsieur : Maurice FLOQUET – commissaire enquêteur
Madame Estelle DLHOUY-MOREL – commissaire enquêteur

Durée de l'enquête : Quinze jours

Date d'ouverture : du mercredi 16 septembre 2020 au mercredi 30 septembre 2020

Aux heures d'ouverture des mairies de : CORMEILLES-EN-PARISIS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES – FRANCONVILLE – ARGENTEUIL – BEAUCHAMP – BEZONS – EAUBONNE – ERMONT – LA FRETTE-SUR-SEINE – HERBLAY – PIERRELAYE – LE PLESSIS-BOUCHARD – SANNOIS – TAVERNY (Val-d'Oise) et ACHERES – MAISONS-LAFITTE – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – SARTROUVILLE (Yvelines)

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, destiné à recevoir les observations et propositions du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au président de la commission d'enquête à la mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS – ARGENTEUIL – FRANCONVILLE et MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES – FRANCONVILLE – ARGENTEUIL – BEAUCHAMP – BEZONS – EAUBONNE – ERMONT – LA FRETTE-SUR-SEINE – HERBLAY-SUR-SEINE – PIERRELAYE – LE PLESSIS-BOUCHARD – SANNOIS – TAVERNY (Val-d'Oise) et ACHERES – MAISONS-LAFFITTE – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – SARTROUVILLE (Yvelines) aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à Préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – section des installations classées ainsi qu'à la préfecture des Yvelines.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

La commission d'enquête recevra le public :

Mairie de FRANCONVILLE

- le mercredi 16 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 25 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS

- le lundi 21 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30

Mairie d'ARGENTEUIL

- le samedi 26 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- le mardi 29 septembre 2020 de 16 h 45 à 19 h 45

Première journée

Le 16.09.2020 de 9 heures à 12 heures

Observations de M.

16.09.2020

Permanence du commissaire européen.
Entretien avec M. Verburghe, adjoint délégué
à l'intérieur, qui a fait part
de sa préoccupation liée au Mejs
route et à l'indignation à son sujet
de la part des autorités nationales à une
enquête à venir du Mejs route estimée
à 500 camions/jour.

FRA-1

Visti de Mare Gaetelmann, journaliste expert,
qui n'a pas jugé utile de porter
d'observations.

17-09-2020

18-09-2020

19-09-2020

20/09/2020

22/09/2020

23/09/2020

24/09/2020

du 17 septembre au 24 septembre 2020 inclus.

- aucune visite

- aucune observation

Maurice FLOQUET

Commissaire-Enquêteur

25 septembre 2020 - 9 heures.

début de la 2ème perquisition

ci-contre ~~placat~~ motiva remis par M. HEMIA,
secrétaire du CSI PLACOPLATRE.

par laquelle il demande à le commissaire,
au nom des personnes qu'il représente, d'émettre
un avis favorable


FRA 2
+ PJ page
après
page suivant

visite de M. VERBRUGHE, adjoint à l'urbanisme,

qui nous informe de l'avis favorable concernant le projet
de financement de la bretelle A15 émis par le
commissaire de l'agglomération et du vote par le 3
conseil départemental de financement de 80%
de ce projet.

FRA 3

①

me, le concubine - expert

Maurice PLOQUET

PLACOPLATRE COMITE D'ENTREPRISE DE L'USINE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

MOTION

Nous, représentant les organisations syndicales de l'usine de Cormeilles-en-Parisis et les personnels présents quotidiennement sur le site (les 130 salariés, les 400 sous-traitants, conducteurs de poids lourds, prestataires de services, formateurs...), après avoir pris connaissance des compléments du dossier initial de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de gypse de la société Placoplatre sur les communes de Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Montigny-les-Cormeilles et Argenteuil visant à permettre l'exploitation du gypse en souterrain et à terminer la remise en état par remblaiement, déclarons :

- prendre acte des compléments de l'étude d'impact et de la réponse à l'avis de la MRAe qui apporte des réponses claires et argumentées à la MRAe,
- soutenir le projet l'exploitation en souterrain, similaire à l'exploitation de Baillet-en-France (95) et de Bernouille (93), permettant l'exploitation de la première masse de gypse assurant la qualité nécessaire pour la fabrication des plâtres industriels et un coût économiquement compétitif pour faire face à la concurrence, offrant un bilan environnemental très favorable compte tenu de la proximité immédiate du gisement avec l'usine,
- déplore la pétition et les fakenews mises en ligne basées sur des fausses informations ne correspondant pas au dossier technique mettant en cause les études techniques émanant de grands experts et dix ans de travail de surcroît avec la méthode d'exploitation mécanique qui sera mise en œuvre pour les riverains proches assurant l'absence de nuisances et de risques,
- demander à la direction de Placoplatre de mettre en œuvre tous les moyens afin de voir confirmer l'arrêté préfectoral,
- demande à la Commission d'enquête d'émettre un avis favorable,
- demander à la direction de mettre en œuvre tous les moyens afin d'assurer nos emplois et d'éviter tout risque d'interruption d'approvisionnement en gypse de l'usine dans le contexte post-Covid qui a déjà mis considérablement en difficulté l'activité économique du site par l'arrêt de la production pendant plusieurs semaines avec une perte de 20% de l'activité).

Cette motion est destinée à être portée au registre de l'enquête publique et diffusée en interne.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 22 septembre 2020

Le secrétaire du CE



12 h 00 - fin de la 2^{ème} permanence

- 3 visites

- 1 observation

Maurice FLOQUET

Commissaire-Enquêteur

26/09/2020 /

28/09/2020 /

29/09/2020 /

30/09/2020 /

01/10/2020 /

02/10/2020 /

03/10/2020 /

05/10/2020 /

06/10/2020 /

07/10/2020 /

08/10/2020 /

Du 26 septembre au 8 octobre 2020

- aucune visite

- aucune observation

Maurice FLOQUET

Commissaire-Enquêteur

9 octobre 2020 - 14h30

début de la 3^{ème} formation

(FRAC)

J'habite rue de Montigny à Courcelles sur Paris. Dans la rue qui la prolonge côté Montigny = rue de Courcelles sur la gauche est mort 1 dimanche après-midi 1 Monsieur qui avait creusé il est tombé dans la carrière en dessous et est décédé il y a moins de 15 ans, voilà le résultat de carrière et implantation d'habitatives mal maîtrisées.

17 h 30. fin de la 3^{ème} formation

2 visites

1 observation

Maurice FLOQUET

Commissaire - Enquêteur

10/10/2020

12/10/2020



FRAS

Du 13/10/2020

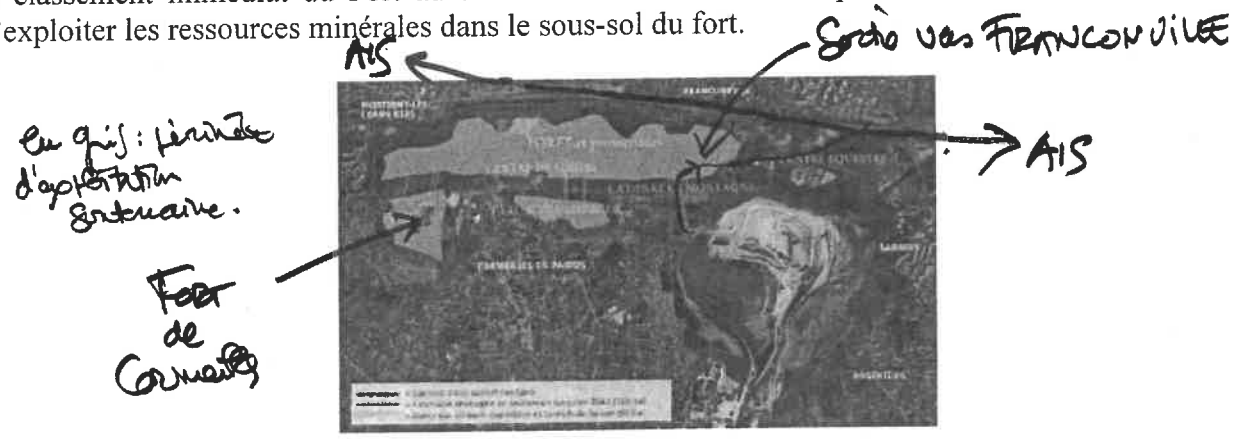
Contact : Fabrice DAVID, porte-parole de l'association « Cormeilles-Franconville Ecologie »
9 rue d'Ermont 95130 FRANCONVILLE 01 34 13 73 77 cormeillesecologie@orange.fr
Le 13 octobre 2020

Contribution à l'Enquête Publique concernant l'extension de la carrière dite « Lambert » en Souterrain sous les villes de Cormeilles en Parisis et Franconville La Garenne.

Notre association est contre le projet d'exploitation du Gypse en Souterrain sous la butte de Cormeilles pour les raisons suivantes :

- Exploitation à l'explosif dans une zone fortement urbanisée entrainant des risques de fissuration et d'éboulement des habitations limitrophes.
- Risque de déstabilisation de l'autoroute A15 : en effet, l'autoroute A15 est constituée au niveau de Franconville par un prisme de sable extrait de la carrière dans les années 1960 et posé sur un terrain en pente constitué d'éboulis marneux. Le sable n'a pas été solidarisé du substrat par des pieux. Il existe un risque non nul de voir l'autoroute glisser vers Franconville si le sous-sol était déstabilisé. Cormeilles-Franconville Ecologie demande la pose immédiate de capteurs de déformation entre la Fontaine-Bertin et IKEA.

Le Fort de Cormeilles est le premier fort établi par le général Séré de Rivières autour de Paris. C'est aussi l'un des plus beaux et le mieux conservé. Cependant, cet ouvrage plus que cent-cinquantenaire a déjà beaucoup souffert des infiltrations d'eaux. Une exploitation du gypse en souterrain le condamnerait irrémédiablement à l'effondrement. Haut-lieu de la défense du Camp Retranché de Paris pendant 14-18, lieu de mémoire de la seconde guerre mondiale, le Fort abrite un musée de l'armée et de la résistance, un musée des arts et traditions populaires et une boulangerie des armées du 19^{ème} siècle encore en activité lors des journées du patrimoine. Cormeilles-Franconville Ecologie demande le classement immédiat du Fort au titre des monuments historiques et bien entendu, l'interdiction d'exploiter les ressources minérales dans le sous-sol du fort.



L'école Montessori sera elle aussi menacée par l'exploitation du gypse sous les salles de classe.

Comme dans la forêt voisine de Montmorency, le creusement de galeries de plus de 8 mètres de hauteur entrainera sans aucun doute des répercussions sur la stabilité de la butte et de l'ensemble de ses versants urbanisés classés déjà « zones à risque » pour les glissements de terrain.

L'action dissolvante de l'eau de la nappe perchée dans les sables du Stampien posés sur le gypse va provoquer des cratères d'effondrements (fontis) pouvant entrainer des fermetures des installations en surface très fréquentées (route stratégique, centre de loisirs, fort, parc Schlumberger, chemins forestiers, CAT/ESAT La Montagne, etc...)

Les risques d'accidents avec le pipe-line stratégique d'hydrocarbures sous pression (TRAPIL) qui

relie les raffineries de Rouen aux réservoirs de Gennevilliers et de Roissy est évident : en cas d'effondrement, un accident de type « SEVESO » est à craindre suite à la rupture explosive du pipeline et de l'incendie dramatique qui s'ensuivrait.

L'eau de la nappe perchée va se ruer dans les galeries, débouchant ensuite au niveau des caves de nos habitations, et affouillant les fondations des routes et des autoroutes. Dans le même temps, les racines des arbres majestueux situés sur la butte ne trouveront plus d'eau en été, condamnant la forêt à la disparition prochaine.

Par ailleurs, les dépôts de déchets chimiques toxiques effectués au mépris des générations futures dans le passé risquent d'être lessivés par les eaux, lesquelles resurgiront chargées de produits toxiques dans nos jardins et dans nos caves. (Par exemple la décharge de chrome de l'usine FRANCOLOR sur le bas la butte à Franconville, face à la chaufferie)

Ce bouleversement irréversible rendra dangereuse la butte entière dont la sécurité ne pourra plus jamais être assurée, comme c'est le cas aujourd'hui sur la butte de l'Hautil. (Cette forêt proche de Cergy est interdite au public.)

La prolongation de l'exploitation du gypse aura lieu jusqu'en 2046 alors que les précédentes enquêtes publiques promettaient aux riverains de l'arrêt des nuisances en 2016.

Du fait du maintien en activité de l'usine Placoplâtre et des voies d'accès, le remblaiement de la carrière à ciel ouvert sera décalé jusqu'en 2036 au lieu de 2029. (Au plus tôt...)

Le remblaiement partiel de la carrière souterraine se fera jusqu'en 2046 avec des milliers de tonnes de gravats des travaux du Grand Paris non contrôlables, et peut-être pollués, en tout cas non compactés.

La circulation de centaines de camions par jour par le sud (Cormeilles) ou bien par le nord (Franconville) va impacter le trafic par des routes inadaptées : trafic, pollution, bruit, poussière, risque accru d'accidents ! A Franconville, une bretelle de sortie vers Paris est prévue sur l'A15, financée avec vos impôts, mais au retour, les camions devront prendre l'A115, passer par Franconville devant le centre commercial Cadet de Vaux entre l'école des Quatre-Noyers et le collège Bel Air, et retraverser l'autoroute en empruntant le pont pour rejoindre la carrière par la nouvelle sortie tracée au milieu de la forêt de Franconville en passant devant la maison de retraite KEOLIA.

D'une façon plus générale, ce projet insensé pose le problème du développement durable. Le plâtre de Paris, universellement apprécié, est une ressource non renouvelable. Traditionnellement utilisé pour les usages artistiques et pour les revêtements en plâtre fin (Plâtrage de murs et des plafonds, stucs, etc...), ce plâtre immaculé est surexploité et utilisé en France pour des usages dévoyés, pour lesquels il serait beaucoup plus judicieux d'utiliser des plâtres de récupération. (Briques de plâtre pour condamner les vitrines, plaques de « Placoplâtre », noyaux de plâtre pour les usines de sanitaires, etc...) Il n'est pas exagéré de parler de surexploitation et de gaspillage de la ressource, d'autant que plusieurs autres carrières sont ouvertes dans l'Ile de France.

Par ailleurs, selon le code minier, le gypse étant une « Roche de Carrière » et non une « Roche de Mine », il faut donc l'autorisation du propriétaire pour l'exploiter. Le propriétaire des terrains étant la Région Ile de France, par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces verts, ce dossier montre donc le double langage de la majorité de madame Pécresse à propos des questions écologiques. (Républicains-UDI-« Libres »)

Pour CORMEILLES-FRANCONVILLE ECOLOGIE : Fabrice David

le 14/10/2020

le 15/10/2020

Clos le 22.10.2020 à 18^h00

5 observations dont 2 notes écrites

le commissaire enquêteur

Gérard BONVILLE



Le 20.10.2020 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Gerard BONNEVIC, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs, +15 jours de prolongation

du 16.09.2020 au 15.10.2020

de heures à heures

de heures à heures

de heures à heures

de heures à heures

de heures à heures

*aux heures
d'ouverture
de la mairie*

Les observations ont été consignées au registre par 5 personnes (pages N° 2 à N° 8). *et annexées FRA 1 à FRA 5*

Ceci inclut

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 22.09.2020 de M. HENIA *signature de ce*
Blacoplomé (FRA 2)
2 pages
2. - Lettre en date du 13.10.2020 de M. Fabrice DAVID
Conseiller Financier Ecologie
2 pages (FRA 5)
3. - Lettre en date du de M.
4. - Lettre en date du de M.

Le présent registre ainsi que les 3 pièces qui y sont annexées
et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

à M. le Préfet du Val d'Oise

(Voir mention de clôture en page 17)

dos le 22.10.2020

le Président de la Commission d'enquête

Gerard BONNEVILLE

